

**CHALLENGE LOIRE NATURE
10EME EDITION
Règlement de l'épreuve**



**BASE DE LOISIRS LOIRE FOREZ
ST JUST ST RAMBERT**

1 - Présentation

Pour sa dixième édition, la base de loisirs Loire Forez (B2LF) vous invite à la découverte du fleuve Loire et des contreforts des monts du forez en participant au challenge Loire nature,

le dimanche 18 mai 2025 à St Just St Rambert (42).

Le challenge Loire nature est ouvert aux **adultes** et aux mineurs **à partir de 14ans**.

Pour les mineurs à partir de 14 ans, la participation se fait uniquement en équipe de 2 personnes comprenant obligatoirement un adulte responsable.

Plusieurs formules vous sont proposées :

- en **individuel**
- en **équipe de 2** .

DESCRIPTIF DES EPREUVES

1 parcours unique sans assistance est proposé, accessible à un large public sportif. Le parcours est matérialisé par des marques au sol ou rubalises, des signaleurs sont également présents tout au long du parcours. B2LF s'engage à enlever les marquages dans les 48 heures. Les concurrents doivent tout de même rester attentifs et s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ.

Pendant les parcours course à pied et VTT, lorsqu'ils comprennent des portions de route, les concurrents doivent respecter les règles du code de la route. Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons et vététistes doivent circuler près de l'un de ses bords

Épreuves :

- **Course nature** (course à pied sur chemins) : **5.5 Km** – dénivelé positif 170 m
- **Kayak** : sur la Loire 4 Km – rapides classe II (peu difficile)
- **VTT** : **17 Km** – dénivelé positif 430 m

Ravitaillement :

Un ravitaillement (solide liquide) est prévu après l'épreuve de kayak au niveau du parc à vélo. Celui-ci se prend sur place.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7H30 : accueil des concurrents / confirmation et inscription sur place

9h00 : briefing

9H30 : départ

11H30 à 12H30 : arrivées

13H : fin chronométrage

Le chronomètre est lancé au départ et n'est jamais interrompu jusqu'à la ligne d'arrivée.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Le participant est le seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles. Il est libre du choix de son équipement dans la limite de quelques restrictions :

Matériel obligatoire : Le port d'un casque VTT homologué est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve et pour toutes les disciplines

Vélo prévu pour le tout terrain (VTT) en bon état de fonctionnement, sans assistance électrique et correspondant aux normes "constructeurs" (chambre syndicale du cycle) est sous la responsabilité des participants.

Possibilité de faire la descente kayak avec votre propre embarcation aux normes en vigueur (calle pieds, insubmersible, poignées), jupe obligatoire si kayak ponté.

Matériel conseillé : Vivres de course – kit de réparation -signe distinctif matériel.

Matériel fourni par l'organisation :

La totalité du matériel sera fournie aux concurrents au point de départ de la portion "kayak" et devra être rendue à l'arrivée.

Ce matériel comprend : un kayak une ou deux places, le gilet d'aide à la flottaison, la pagaie. Les gilets doivent impérativement être portés fermés.

Organisation générale (parcours, matériel canoë kayak, surveillance du parc VTT, chronométrage, sécurité), ravitaillement

Les embarcations fournies pour la course sont des insubmersibles ouvert (sit on top).

L'organisation fournit à chaque concurrent un dossard qu'il devra garder sur lui tout au long de l'épreuve, il le rendra à l'arrivée.

Canoë kayak, Précautions particulières

Concernant le parcours :

caractéristiques du parcours : Parcours peu difficile, cotation classe 2, distance 4km.

Les conditions de navigation du jour (niveau d'eau et météorologie) seront affichées le jour de l'épreuve.

Le débit d'eau est assuré dans le cadre d'une convention avec EDF

Il est conseillé de prendre connaissance du parcours qui est affiché sur le lieu de l'épreuve.

Dangers objectifs éventuels : Obligation de suivre le parcours imposé et de respecter les consignes des embarcations assurant la sécurité.

L'organisateur s'est assuré de la conformité du matériel mis à disposition des participants (gilets, bateaux et pagaies)

En cas d'utilisation de matériel personnel, le participant est le seul responsable de la conformité de son matériel

Les participants doivent naviguer avec les casques VTT

Les gilets de sauvetage doivent être portés en permanence et adaptés aux gabarits des personnes (flottabilité conforme à l'arrêté du 4 mai 1995).

Le port des chaussures fermées est obligatoire ;

Le port des sacs à dos avec le gilet de sauvetage : les sacs peuvent être stockés sur ou dans l'embarcation. Dans le cas d'utilisation d'un bateau personnel fermé, les sacs à dos ne sont pas disposés entre les jambes des pagayeurs dans le trou d'homme

Parc à vélo :

Un parc à vélos sera à la disposition des concurrents. Le concurrent ne pourra y prendre que son vélo.

Une personne de l'organisation sera présente pendant toute la durée de l'épreuve sur le parc à vélo.

L'aire de transition est clairement balisée, identifiée et fermée (barrières, rubalise, ...).

Accès : L'accès à l'aire de transition sera interdit sauf aux participants inscrits sur la manifestation en cours et les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur.

L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel déposé dans l'enceinte des parcs à vélos.

Dispositif de sécurité sur le parcours :

Un médecin sera présent sur toute la durée de la course

Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande. Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompetent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou sapeur-pompier rencontré sur le parcours.

Des signaleurs seront nommés par l'organisation. Ils seront placés à chaque intersection délicate.

L'organisateur informera les participants des consignes de sécurité essentielles (position de sécurité en eau vive...), des caractéristiques du parcours, et de l'organisation de l'assistance et des secours.

Des personnes en kayak, habituées à l'eau vive, seront présentes sur les passages sensibles du parcours porter secours efficacement

L'organisateur effectuera une reconnaissance préalable en ouverture de manifestation, une autre personne sera mobilisé pour faire la fermeture de la manifestation.

DROITS D'INSCRIPTION

30 euros par personne en individuel

25 euros par personne en équipe de 2 équipiers

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pour les mineurs fournir une autorisation parentale et une attestation de 25 mètres natation.

Chaque concurrent certifie savoir nager au moins 50 m, avoir une assurance individuelle accident, accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles et certifie avoir pris connaissance du règlement.

Inscription et paiement en ligne sur www.b2lf.com

À fournir lors de l'inscription parcours sportif par email (b2lf.evenements@gmail.com) :

- Certificat médical ou licence sportive dans au moins une des trois activités (kayak, VTT, course à pied)
- Pièce d'identité

SEUL LES INSCRIPTIONS COMPLETES SERONT ACCEPTEES

Base de loisirs Loire forez